

# Armée : les musulmans bénéficieront de permissions non décomptées pour l'Aïd el Fitr...

écrit par Christine Tasin | 9 juillet 2013



Hollande, en 2011 comme en 2012, avait [souhaité](#) un heureux Aïd El Fitr (la fête de fin de ramadan) à tous les musulmans et nous avait invités à en faire autant, oubliant d'en faire autant pour les chrétiens à Pâques ou à Noël...

Alors comment s'étonner de cette note de service qui circule à l'armée, encourageant la hiérarchie à favoriser la pratique du ramadan en permettant la prise de repas en-dehors des heures habituelles ? [DOCUMENT-160826841](#)

On rappellera que la norme dans une collectivité comme l'armée c'est que celui qui ne peut ou ne veut pas, pour des raisons privées (et non à cause du service, participer aux repas pris en commun se débrouille en achetant lui-même ce qu'il lui faut...

Mais ce serait sans doute pris pour du racisme et au ministère des armées on meurt de peur à cette idée. Sous Hollande comme sous Sarkozy.

La cerise sur le gâteau ? C'est la possibilité de prendre un jour de permission non décompté, autrement dit, cadeau... pour l'Aïd El Fitr, alors que ces musulmans bénéficient par ailleurs comme les non musulmans des fêtes chrétiennes.

On peut s'en agacer, on peut en être révolté. Le vrai souci c'est qu'il doit y avoir un sacré paquet de musulmans dans l'armée française pour qu'on en arrive là.

Que se passera-t-il le jour où l'armée devra réprimer des émeutes dans les banlieues ou tirer sur les Qataris décidés à mettre la France sous le régime de la charia ?

**Christine Tasin**

**Rappel de Beate**

*Dans l'armée les soldats sont des soldats et leur alimentation doit être la même pour tous, donc pas de halal dans l'armée.*

*Les musulmans qui « pratiquent » leur « religion » ne peuvent pas être loyal envers la France car ils sont musulmans en premier et leur « religion » leur recommande de mentir aux non-musulmans pour s'infiltrer et les attaquer de l'intérieur. Il est suicidaire d'avoir des militaires musulmans. Donc pas de musulmans dans l'armée française.*

*À noter en bas de page :*

*COPIES :*

- Cabinet du ministre de la défense ;*
- Direction générale de l'armement ;*
- Secrétariat général pour l'administration ;*
- Direction générale de la gendarmerie nationale ;*
- Aumônier militaire en chef du culte musulman.*

*À NOTER : En l'islam il n'y a pas de liturgie, ni de cérémonie cultuelle, les imams ne sont pas des prêtres et n'ont pas la même fonction. Un imam est le promoteur de la charia et le*

*garant que le Coran est appris et la charia respectée.  
Un imam ne peut donc pas être considéré comme un aumônier.*